



DROITS DE LA PERSONNE

No. de document:	1-IN-APO-003
Version:	1.4
Titulaire de la gouvernance:	Chef, Durabilité et Intégrité
Approuvée par:	Comité de direction
Date d'approbation:	2022-12-19
Date de révision:	2025-03-28
Publiée par:	Intégrité
Date de publication:	2025-03-28

Objectif

Cette **politique** a pour objectif d'établir les attentes et les lignes directrices d'**AtkinsRéalis** en matière de **droits de la personne**, des normes du travail et de la lutte contre la **corruption**.

Index des révisions

Version	Date de publication	Nature des révisions
01	2023-01-11	Version initiale
1.1	2023-11-30	Publication avec le nouveau gabarit et un nouveau numéro de document.
1.2	2024-01-12	Mise à jour du numéro de document
1.3	2024-06-14	Mise à jour des hyperliens en raison du changement du domaine de AtkinsRéalis

Version	Date de publication	Nature des révisions
1.4	2025-03-28	Modification de la section rôles et responsabilités et du titre du Titulaire de la Gouvernance.

1. Champ d'application

Le *champ d'application* de cette *politique* est défini dans le [Glossaire d'entreprise](#).

2. Public cible

Cette *politique* s'applique à tout le *personnel* d'*AtkinsRéalis*.

3. Définitions

Les termes *en gras et en italique* sont définis dans le [Glossaire d'entreprise](#).

4. Droits de la personne

4.1 Normes internationales

Nous appuyons et supportons la protection du droit international relatif aux *droits de la personne*.

- En tant que signataire du [Pacte mondial des Nations Unies](#) depuis 2015, *AtkinsRéalis* s'engage à mener ses activités conformément aux principes et déclarations suivants :
 - [Déclaration universelle des droits de l'homme](#);
 - [Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies](#);
 - [La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#);
 - [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#).
- Guidée par la Constitution du Canada, la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) et les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, *AtkinsRéalis* s'engage à établir et à maintenir des relations mutuellement respectueuses et significatives entre les communautés autochtones, nos *clients* et notre *entreprise*. Pour en savoir plus, consultez notre [Engagement envers les peuples autochtones](#).

4.2 Violation des droits de la personne

Nous ne serons pas sciemment complices des violations des *droits de la personne*.

- Le *personnel* d'*AtkinsRéalis* ne doit pas sciemment commettre des violations des *droits de la personne*, y participer, ou fournir de l'aide ou des encouragements en ce sens
- Si les lois en vigueur autorisent un comportement non conforme à notre [Code de conduite](#) et à nos *documents de gouvernance*, notre [Code de conduite](#) et nos *documents de gouvernance* ont préséance.
- Le *personnel* d'*AtkinsRéalis* doit signaler de bonne foi, toute préoccupation, plainte ou allégation d'actes répréhensibles ou d'inconduites connus ou présumés, y compris toute violation des *droits de la personne*. Pour en savoir plus, consultez l'instruction de travail [Processus de signalement](#).

- Aucune personne rapportant un signalement ne subira des **représailles** ou des conséquences négatives sur son emploi s'il fait part de ses préoccupations de bonne foi. Les **représailles** faites à l'endroit de l'auteur d'un signalement constituent un **manquement important** et peuvent mener à l'imposition de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

5. Droits des travailleurs

5.1 Liberté d'association

Nous respectons la liberté d'association et nous reconnaissons le droit de négociation collective, lorsque la loi le permet.

- **AtkinsRéalis** respecte la liberté d'association.
- **AtkinsRéalis** respecte le droit à la représentation des travailleurs.

5.2 Travail forcé

Nous travaillons à l'élimination de toutes les formes d'**esclavage moderne** et de **travail forcé**.

- **AtkinsRéalis** interdit toute forme d'**esclavage moderne** et de **travail forcé** (y compris le travail forcé en prison, l'engagisme, la **servitude pour dettes**, le travail militaire forcé, les formes modernes d'esclavage et toute forme de **traite de personnes**).
- **AtkinsRéalis** permet aux travailleurs de mettre fin à leur emploi, avec un préavis approprié.
- **AtkinsRéalis** veille à ce que les travailleurs conservent un accès libre à leurs passeports, papiers d'identité, permis de travail, documents de voyage et autres documents juridiques personnels.
- **AtkinsRéalis** assume le coût total du recrutement et du placement.
- **AtkinsRéalis** interdit les pratiques d'heures supplémentaires obligatoires et abusives.
- **AtkinsRéalis** verse des salaires sur une base régulière, directement à l'employé, et en temps opportun

Pour en savoir plus, consultez la politique [Ressources humaines](#).

5.3 Travail des enfants

Nous travaillons à l'abolition effective du **travail des enfants**.

- **AtkinsRéalis** interdit le **travail des enfants** sous toutes ses formes.

5.4 Discrimination

Nous travaillons à l'élimination de toute **discrimination** en matière d'emploi

- Le **personnel** d'**AtkinsRéalis** doit être traité avec respect et dignité, et on s'attend à ce qu'il fasse de même envers autrui. Le **personnel** d'**AtkinsRéalis** ne doit pas être victime d'**intimidation**, de **violence**, de châtiments corporels ou de **harcèlement** ou violence physique, sexuelle, psychologique ou verbale et ne doit pas faire preuve de ce comportement envers autrui.
- **AtkinsRéalis** interdit la **discrimination** fondée sur les croyances, l'origine nationale ou ethnique, la culture, la religion, les convictions politiques, l'âge, le handicap mental ou physique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le statut de partenaire, la grossesse, la maternité ou sur tout autre motif interdit par la loi.

Pour en savoir plus, consultez la procédure sur la [discrimination, le harcèlement et la violence liés au travail](#).

6. Anticorruption

6.1 Pots-de-vin et corruption

Nous travaillons à lutter contre la **corruption** sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les **pots-de-vin**.

- **AtkinsRéalis** interdit la **corruption** et les **pots-de-vin** sous toutes leurs formes.
- Le **personnel** d'**AtkinsRéalis** ne doit jamais accepter, demander, offrir, promettre, accorder ou autoriser le versement de pots-de-vin, de paiements ou de quoi que ce soit d'autre pouvant être perçu comme tel (**cadeaux**, divertissements, emplois, contrats ou **avantages** de quelque nature que ce soit) à ou de la part d'un **tiers** dans le but d'en tirer un avantage indu ou illégitime, de conserver un marché ou d'influencer les gestes de ce **tiers**.

Pour en savoir plus, consultez le [Code de conduite](#) et la procédure [Conformité](#).

7. Contreparties

AtkinsRéalis fait la promotion de l'intégrité et des normes éthiques les plus strictes dans tous les volets de ses activités, et cherche à collaborer avec des **contreparties** qui partagent ses valeurs. **AtkinsRéalis** ne doit pas sciemment faire affaire avec des **contreparties** ne respectant pas les principes énoncés dans cette **politique**, peu importe les lois et les coutumes locales.

Pour en savoir plus, consultez le [Code de conduite des contreparties](#).

8. Rôles et responsabilités

8.1 Personnel d'AtkinsRéalis

Tout le **personnel** d'**AtkinsRéalis** doit :

- Se familiariser à la présente **politique**.
- Mobiliser ses collègues pour créer un **milieu de travail** inclusif et assurer la **sécurité psychologique**.
- Contester de façon proactive les comportements inappropriés et signaler les infractions à la présente **politique**.

8.2 Gestionnaires

Tous les **gestionnaires** doivent :

- Veiller à ce que les décisions qu'ils prennent concernant l'emploi, la formation, la promotion, les récompenses et le perfectionnement professionnel ne soient fondées que sur les compétences, les talents et les capacités d'une personne.
- S'assurer que **personnel** d'**AtkinsRéalis** connaît cette **politique** et est conscient de ses responsabilités.
- Réagir de façon proactive à tout comportement inapproprié.

9. Exceptions et dérogations

Pour demander une exception ou une **dérogation** à cette **politique**, veuillez consulter l'instruction de travail [Processus de dérogation](#) et utiliser l'[outil de demandes de dérogations](#).

10. Informations complémentaires

Pour des questions ou de plus amples informations au sujet de cette **politique**, veuillez contacter le gestionnaire, Conformité réglementaire.

Documents et règlements connexes (le cas échéant)

[Engagement envers les peuples autochtones](#)

[Code de conduite](#)

[Code de conduite des contreparties](#)

Politique [Ressources humaines](#)

Procédure [Conformité](#)

Procédure sur la [discrimination, le harcèlement et la violence liés au travail](#)

Procédure sur la [gestion de la discipline et du rendement](#)

Instruction de travail [Processus de signalement](#)

[Déclaration universelle des droits de l'homme](#)

[Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies](#)

[La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#)

[Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#)

[Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)
